

	CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-17	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 09

Le 27/09/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/09/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent excusé : PANSARD Frédéric

Secrétaire de séance : PONCET Sandrine

03 – CONVENTION DEPLOIEMENT CONSEILLERS NUMERIQUES France SERVICES

Convention partenariale entre la communes et la Haut Bugey Agglomération
Années 2024, 2025 et 2026

Monsieur le Maire, rappelle que dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé, début 2021, le recrutement de 4 000 conseillers numériques à déployer sur le territoire national, au profit des français en difficulté avec l'utilisation des équipements et démarches en ligne.

Haut Bugey Agglomération s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt porté par le SIEA et a obtenu le financement de 5 postes de conseillers numériques, pour une durée de 2 ans.

Haut Bugey Agglomération poursuit son engagement dans la transformation numérique de son territoire en renouvelant la convention du dispositif des conseillers numériques. Cette initiative vise à accompagner les administrés dans leur appropriation du numérique au sein de leur communes grâce aux conseillers numériques.

La convention de renouvellement prévoit une consolidation des actions entreprises et l'intégration de nouvelles initiatives pour répondre aux défis numériques émergents durant les 3 années à venir.

Le financement du dispositif pour les trois prochaines années s'établit comme suit :

L'Etat financera 17 500 € par conseiller numérique la première année, puis 12 500 € les deux suivantes, à cela se rajoute une bonification de 2 500 € par agent et par an en cas de quartier politique de la ville ou zone de revitalisation rurale.

La proposition de fonctionnement et la suivante :

4 conseillers sur 2024 et 2025 puis 3 conseillers en 2026

- 2024 : coût 140 000 € - Etat 80 000 € - HBA 27 645 € - communes 32 355 €
- 2025 : coût 140 000 € - Etat 60 000 € - HBA 47 645 € - communes 32 355 €
- 2026 : coût 108 000 € - Etat 45 000 € - HBA 30 645 € - communes 32 355 €

Ainsi le montant par commune est défini comme suit :

- communes dont le nombre d'habitants (dernier recensement INSEE) est inférieur à 300 : 250 €
- communes comprenant entre 301 et 800 habitants : 350 €
- communes de plus de 801 habitants : répartition du reste à financer au prorata du nombre d'habitants

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'accepter la convention de partenariat prévue pour une durée de 3 ans, soit pour les années civiles 2024, 2025 et 2026 une participation annuelle de 350 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec Haut Bugey Agglomération annexée à la présente délibération.

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 29/09/2023
- Affichée le 29/09/2023
- Certifiée exécutoire le 29/09/2023

Le Maire



Pascal COURTOIS



Le Maire,



Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2023-17**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-29T17-51-28.00 (MI247844610)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20230927-DEL2023-17-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CONVENTION DEPLOIEMENT CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES entre la commune et Haut Bugey Agglomération - années 2024,2025 et 2026

Date de décision : 27/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2023-17 - convention déploiement conseillers numériques France Services.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL 2023-17-
Conventions partenariales
HBA communes CNFS
renouvellement-signée.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/23 à 17:51

Par **COURTOIS Pascal**

Transmis

Date 29/09/23 à 17:51

Par **COURTOIS Pascal**

Accusé de réception

Date 29/09/23 à 17:56

